

Compte Rendu :

RENCONTRE DES ASSOCIATIONS

Date de la réunion : Samedi 7 novembre, 9h30, salle polyvalente

Nom de la Commission : ASSOCIATIONS – CULTURE & PATRIMOINE – SPORTS & LOISIRS

Elus référents : David Gourdant, Annie Morin, Josselyne Bougard, Cécile Calloud

Nombre de participants : 28

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

- **Diminution du budget alloué aux subventions des associations : De 25 000€ en 2015 à 20 000€ en 2016, une baisse d'environ 20%.**

Les élus en charge de la commission Associations annoncent que cette diminution des subventions est nécessaire, car le budget associations pèse trop lourd dans le budget communal pour les raisons suivantes : 1) réouverture et charges importantes liées à l'ancien gîte communal, pour y héberger l'école de musique, le Club de Canoë-Kayak, et d'autres associations qui ont fait la demande d'espaces de stockage et de réunions. 2) l'année 2015 a été particulièrement riche en grands événements que les élus ont souhaité soutenir, allant au-delà de moyens financiers de la mairie. Elle doit donc en 2016, revenir à un seuil de subventions plus en rapport avec ses finances. 3) En observant d'autres communes de taille semblable, Saillans reste, malgré les restrictions budgétaires, une des communes les plus généreuses vis à vis de ses associations. 4) le financement des associations par la mairie ne peut prendre la priorité sur des investissements importants pour la commune, ses habitants.

- **Il faut se tourner vers plus d'autofinancement et de mutualisation.**

Les élus proposent aux associations, de revenir autant que possible, à un financement plus classique : 1) l'organisation de manifestations, seules ou à plusieurs, et comportant une participation financière (entrée, buvette, buffet, vente d'objets, etc.). 2) l'appels à dons. 3) la révision, même si elle est faible, des tarifs en vigueur (adhésions, entrées, boissons, etc.)

- **Mise en place de critères plus adéquats pour les bénéficiaires des subventions.**

Dans une démarche qui découle des points soulevés ci-dessus, les élus ont eu une réflexion sur un ensemble d'éléments qui permettent d'être toujours plus équitable, juste et raisonnable, en ce qui concerne l'obtention des subventions.

Dans une démarche d'équité et d'efficacité, un certain nombre de critères seront pris en compte pour l'obtention de subventions :

- Être une association saillançonne qui soit active sur la commune,
- Être une association qui propose des animations régulières pour les habitants,
- Être une association qui ait un objectif d'entraide ou intergénérationnel?
- Et bien sûr présenter un budget prévisionnel

UTILISATION DES SALLES COMMUNALES

- **Difficultés liées au rangement et à la propreté des salles communales**

Les élus font part des plaintes régulières qui leur sont soumises, visant au rangement et à la propreté des salles communales, mises à disposition des associations. Les élus et le service technique de la mairie ont en effet pu constater plusieurs fois la véracité des plaintes. La municipalité sollicite donc les représentants des associations, en particulier celles qui utilisent les salles communales, pour trouver ensemble de nouveaux moyens pour remédier à cette situation.

- **Suite à un débat entre les associations présentes, des idées ont été avancées :**

- Commencer par un tapis à l'entrée des salles,
- Prévoir l'achat d'un aspirateur industriel, (mais problème avec matériel manipulé par des personnes différentes !)

- Soumettre de nouvelles règles d'utilisation plus fermes (faire et afficher un guide d'utilisation de la salle)
- Convocation des associations qui utilisent les salles de manière régulière pour un temps de nettoyage en commun,
- Caution pour le nettoyage divisé en plusieurs chèques de 20 ou 25€, que la mairie ne devrait pas hésiter à encaisser à l'issue d'une plainte justifiée.

Les élus sont aussi alertés sur le fait que l'issue de secours est en permanence ouverte, qu'elle ne peut plus se fermer correctement, et que la mairie doit y remédier au plus vite...

MUTUALISATION DES MOYENS TECHNIQUES ET HUMAINS

- **Avoir une réflexion commune sur la mutualisation des moyens :**

La plupart des associations sont confrontées à des défis qui touchent à la gestion, à l'organisation d'événements, à l'animation, à trouver des bénévoles, et à trouver le temps pour coordonner tous ces aspects... Un sujet souvent abordé avec les élus de la commission, qui souhaitent ainsi ouvrir le débat d'idées, notamment sur les ressources humaines, les moyens de communication, la mutualisation des équipements, et de l'organisation d'événements.

Quelques belles initiatives de mutualisation des moyens ont eu lieu en 2015, notamment pour l'organisation de la Vogue, et de la Brocante d'été. Cette fédération des moyens est une force qui permet d'augmenter le nombre de bénévoles et de partager les charges. Les rentrées d'argent pour financer les associations n'ont pas atteints des sommets, mais elles n'ont pas été non plus négligeables. En sachant que le deuxième soir de la Grande Vogue a été annulé, pour cause d'alerte météo « orange », et que sans cela les rentrées d'argent auraient été conséquentes.

- **Résultat du tour de table et du débat sur le sujet :**

- Très forte volonté de voir se créer une Commission des Fêtes, ou un nouveau Comité des Fêtes incluant si possible des jeunes . *Voir plus bas pour la définition entre les deux structures.*
- Pour aider dans cette décision, il est demandé de faire un bilan de l'expérience « Comité des Fêtes » lorsqu'il existait.

- **Comité des Fêtes ou Commission des Fêtes ?**

L'intitulé n'étant clair pour personne lors de la rencontre, nous ajoutons ici un complément au Compte Rendu pour définir un peu mieux les deux structures :

- **Un Comité des Fêtes**

Celui-ci nécessite la création d'une nouvelle association, à but non lucratif, de type Loi 1901. Son but est d'animer et de superviser l'organisation de fêtes et manifestations d'ordre culturel, éducatif ou social. Son siège se trouve habituellement à la mairie, et tient un rôle de liaison avec le conseil municipal. Il peut dépendre de l'autorité du maire (droit de veto) ou être totalement. Le budget de la mairie dédié aux fêtes et aux manifestations serait versé sous la forme d'une subvention, qui en aurait le contrôle.

- **Une Commission des Fêtes**

Celle-ci émane directement de la mairie, et peut prendre la forme d'un établissement public communal, à l'exemple d'un CCAS. Le maire est alors président de droit. Les membres de la commission sont constitués d'élus, ainsi que d'autres habitants de la commune. Sous cette forme, la mairie reste le maître d'œuvre dans l'organisation et le financement des fêtes traditionnelles. Elle assure le relais entre le Conseil Municipal et les associations du village, et se réunit chaque fois que nécessaire.

LES FETES TRADITIONNELLES

- **Les Fêtes Traditionnelles sont ainsi définies pour 2016 :**

- Le Carnaval
- La Saint Jean
- Fête Nationale (soir du 13 juillet)
- La Grande Vogue de l'été

- **En ce qui concerne la Grande Vogue de l'été :**

En 2015, deux nouvelles associations saillançonnaises se sont mutualisées pour l'organiser (Anguille sous Roche et le Club Canoë Rivière Drôme). Leur expérience révèle que cette charge était très lourde à supporter, au niveau technique, au niveau de la responsabilité, et des ressources en bénévoles. Cette charge ne fut pas récompensée par un retour financier à la hauteur des espérances, première des motivations dans la prise en charge. La faute repose cependant sur une mauvaise météo qui a imposé l'annulation du deuxième soir. D'autres associations qui ont eu à l'organiser dans le passé parlent d'excellentes retombées financières justifiant largement les efforts d'organisation.

Voici ce qui est ressorti d'un tour de table et du débat sur le sujet :

- La mairie devrait couvrir directement les coûts des musiciens, de l'assurance, et de la scène.
- Création d'un Comité des Fêtes ou Commission des Fêtes pour gérer ce genre d'événement.
- Améliorer la qualité des animations en concentrant le budget sur les Fêtes Traditionnelles (ce qui réduirait d'autant plus les subventions aux associations).
- Proposition d'une rencontre avec les habitants sur le thème des Fêtes Traditionnelles pour nous prendre des décisions plus consensuelles sur les points ci-dessus, ainsi que sur les moyens à mettre en œuvre, les types d'animations souhaitées, et sur le cadre à donner aux manifestations.

Les élus sont alertés qu'il faudrait réserver au plus vite les groupes de musiciens les plus appréciés pour les soirs de la Grande Vogue.

LES BROCANTES DU PRINTEMPS ET DE L'ETE

Suite à des questions de sécurité, de parking, et de fréquentation du village, la mairie avait décidé de changer le jour de la Grande Brocante d'été 2015, en la plaçant le samedi au lieu du dimanche. L'Office de Tourisme, organisateur traditionnel de cet événement, ayant refusé catégoriquement, d'autres associations saillançonnaises l'ont remplacé. Ces changements ont été couronnés de succès avec des retombées financières non négligeables pour les organisateurs. Quand la nouvelle date connaîtra un taux de fréquentation égal aux années précédentes, le succès de cette manifestation sera complet (si les associations veulent bien continuer à en assurer l'organisation...)

- **Brocante du Printemps et Grande Brocante de l'Été 2016 :**

Le nouvel Office de Tourisme de Crest et de Saillans ayant fait part de leur intention de se recentrer sur le travail de promotion du tourisme, et moins sur l'organisation de manifestations, il confirme qu'il n'organisera aucune des brocantes sur Saillans...

Résultat du tour de table et des débats :

- Les associations de Saillans (présentes à cette Rencontre) souhaitent toutes que perdurent les deux brocantes.
- Les associations regrettent la mise en sommeil de l'association des commerçants et artisans de Saillans, et souhaitent vivement une meilleure implication de leurs parts dans ces manifestations.
- Organiser une réunion, de manière urgente, avec les associations intéressées par les Brocantes. Sont intéressés : le Club de Tennis, le Club Informatique, Faubourg 26, Anguille sous Roche.

CALENDRIER DES ANIMATIONS 2016

Les associations ont été invitées à noter leurs animations sur le calendrier 2016, pour que les élus commencent à collecter toutes les informations, avant de les envoyer à l'Office de Tourisme, et de placer ce calendrier sur le site Internet de la mairie.

Les élus invitent toutes les associations à revenir vers eux au plus vite, dès qu'un changement s'opère, ou qu'une nouvelle animation est décidée. Toutes les associations qui n'ont pas pu venir à cette rencontre, envoient leurs dates dès que possible à la mairie ou sur le site internet de la mairie (voir ci-dessous)

INFORMATION SUR LE SITE INTERNET DE LA MAIRIE
--

Les élus tiennent à rappeler aux associations qu'il existe, sur le nouveau site Internet de la mairie, tout un espace qui leur est dédié, sous l'intitulé : VIE ASSOCIATIVE SPORTIVE ET CULTURELLE.

Se déroule alors 5 sous menus :

- LISTE DES ASSOCIATIONS (avec toutes les informations que vous désirez donner)
- CALENDRIER ASSOCIATIF (en pouvant entrer directement vos animations et des détails)
- ANIMATIONS 2015/2016 (agenda de toutes les manifestations sur Saillans)

- ACTUALITES CULTURELLES
- ACTUALITES SPORT ET NATURE

Ces deux dernières pages sont pour aider à communiquer sur les animations, et sont enrichies par des articles que les élus peuvent écrire, les associations (en les faisant parvenir aux élus référents), ou les artistes et intervenants eux-mêmes.

N'oubliez pas : les associations ont un accès direct pour entrer les dates et le nom de leurs manifestation, sans code ni mot de passe, sur la page intitulée « CALENDRIER ASSOCIATIF ».

Si cette manifestation implique l'occupation d'une salle municipale, il faut aussi réserver cette salle auprès de Patricia, à l'accueil de la mairie.

AUTRES SUJETS SOULEVES PAR LES ASSOCIATIONS

- **Le Téléthon 2015, les 3, 4 et 5 décembre :**

Les diverses associations qui prendront part à cette grande manifestation caritative et nationale ont pu donner plus de détails sur les animations qu'elles proposent.

À ce jour, les élus référents ont réuni toutes les informations, ont agencé le programme des trois jours, et ont réalisé l'affiche, qui sera bientôt imprimée par les soins du CIPS. Vous pouvez trouver ces informations sur le site Internet de la mairie, sur la page ACTUALITES CULTURELLES.

- **Associations Sportives :**

Les élus référents ont été sollicités pour relancer au plus vite une réunion de la Commission Sports et Loisirs. Les projets qui avaient émergé de cette commission doivent être menés à terme, notamment le développement de l'activité escalade sur le secteur.

À développer aussi : l'idée d'un « **Pass Activités Sportives** » pour pouvoir passer d'une activité à l'autre facilement, grossir le nombre d'adhérents des associations sportives, et permettre de découvrir tous les types de sports et d'activités de loisirs pratiqués sur la commune.

Ceci pourrait être proposé aussi aux enfants des écoles de Saillans durant leurs TAP : ils pourraient tourner, tous les 15 jours, d'une activité à l'autre (l'hiver, entre le cirque, le ping-pong, etc. / le printemps et l'automne, entre le canoë, le tennis, le cheval, etc.)